

Tarifs restauration scolaire

Quotient familial	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2024 (taux d'effort à 0,350%)
Strictement < 400	1,39 € (tarif plancher)
Entre 400 et 1900	De 1,40 à 6,65 €
Strictement > 1900	6,66 € (tarif plafond)
Hors commune	Tarif plafond
PAI*	50% du tarif applicable
Gestion de crise (panier repas)	50% du tarif applicable

* Protocole d'Accord Individualisé : les parents fournissent la prestation du repas dans son intégralité